

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DEVE 182** Subvention (3 000 euros) à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) (17305 ROCHEFORT) pour son opération de sensibilisation du grand public, dans le cadre du centenaire de l'association.

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux » (LPO) pour son opération de sensibilisation du grand public, dans le cadre du centenaire de l'association ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux » (LPO), dont le siège social est situé 8-10 rue du Docteur Pujos BP90263 17305 ROCHEFORT, pour son opération de sensibilisation du grand public, dans le cadre du centenaire de l'association.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.